



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 03 septembre 2015 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidates du centre de **BREST-GUIPAVAS** (29) à :

CAROFF Charlotte
DENIEL Julie
GLOAGUEN Gwladys
LE BRIAND Céline
LEMESLE Caroline
PELLEN Mallaury
PENOT Margot
PÉRON Pauline
VINCENT épouse GOURIOU Guylène

Fait à Paris, le 03 septembre 2015,
le président de jury,



Marc-André MALBERT